



Paris, le 7 février 2017

L'État et la Région Île-de-France s'engagent pour l'avenir de la région francilienne signature d'un avenant au Contrat de plan État-Région (CPER) 2015-2020

Le Premier ministre, Bernard CAZENEUVE, le ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales, Jean-Michel BAYLET et la présidente du Conseil régional d'Île-de-France, Valérie PECRESSE, ont signé ce jour, en présence du préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris, Jean-François CARENCO, un avenant au Contrat de Plan État-Région (CPER) 2015-2020 pour la région Île-de-France. Le Contrat de Plan fixe les grandes priorités d'investissement en Île-de-France d'ici 2020 et les financements que l'État et la Région s'engagent à y consacrer, avec la contribution des collectivités locales et des opérateurs compétents.

«En signant cet avenant, nous nous engageons ensemble à œuvrer au développement de l'Île-de-France, pour l'amélioration de la qualité de vie de tous les Franciliens. L'avenant permet de confirmer l'engagement de l'Etat en faveur de grands projets pour les transports, l'aménagement et l'enseignement supérieur, dans la continuité des engagements pris dans le CPER, signé en 2015 » a souligné, Bernard CAZENEUVE, Premier ministre.

« Cet avenant permettra d'accélérer des projets majeurs comme le prolongement du RER Eole jusqu'à Mantes-la-Jolie et l'électrification de la ligne P reliant Paris et Troyes. Il complétera également la révolution des transports du quotidien avec des projets de RER, de TZen, de tramways et de bus. Il participera enfin au rééquilibrage territoire de l'Île-de-France. Ainsi, en matière d'enseignement supérieur, trois nouvelles opérations sont inscrites au CPER, dans le Val d'Oise et en Seine-et-Marne » a souligné, Valérie PECRESSE, présidente de la région Île-de-France.

De nombreux projets co-financés grâce au CPER

Ces investissements ont permis de démarrer de nombreux projets essentiellement focalisés sur des domaines prioritaires pour les Franciliens: transports, enseignement supérieur et vie étudiante, transition écologique et aménagement durable. Ils s'inscrivent au cœur de la dynamique du Grand Paris.

À fin 2016, l'État a déjà engagé 687 M€, soit 24 % des montants prévus par le Contrat de plan 2015-2020. La Région a pour sa part engagé 978 M€, soit 22 % des montants prévus.

7,4 milliards d'investissements

Avec l'arrivée de nouveaux exécutifs régionaux et les évolutions de compétences liées aux dernières réformes territoriales, l'État et la Région ont décidé de mettre à jour ce Contrat de plan. Cette révision s'accompagne d'une revue à la hausse des engagements, dans l'objectif commun de soutenir l'investissement en Île-de-France. Le Contrat de plan 2015-2020 pour l'Île-de-France représente désormais un montant d'investissements de l'État et de la Région de 7,4 milliards d'euros, dont 4,4 milliards pour la Région et 3 milliards pour l'Etat. Dans cette enveloppe, 5,3 milliards seront consacrés aux transports. Le Contrat ainsi revu est aussi mieux adapté aux calendriers des projets et aux capacités de financement des partenaires, ce qui permettra d'accélérer la réalisation des investissements.

60 millions d'euros supplémentaires pour les transports

L'État et la Région ont notamment décidé d'augmenter de 30 millions d'euros chacun leur investissement pour le réseau routier francilien, afin d'apporter des réponses appropriées à la congestion qui génère perte de temps et pollution; cet investissement supplémentaire permettra la réalisation d'opérations structurantes pour la fluidité du trafic comme le contournement routier de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle par l'est, ou encore les aménagements de l'autoroute A86, qui subit une congestion chronique. Sur le volet mobilité, la révision du Contrat de Plan prend aussi en compte le bouclage du financement d'opérations de transport en commun majeures, telles que le prolongement d'Eole à l'Ouest, électrification de la ligne P Paris-Troyes, le tram-train Massy-Evry et le tramway T9. Les bases du financement des transports du Nouveau Grand Paris sont ainsi renforcées.

L'enseignement supérieur et la recherche ont été l'autre secteur prioritaire de cette révision du Contrat de Plan. La Région a procédé, avec l'accord de l'État et en concertation avec les établissements concernés, à un rééquilibrage territorial de ses crédits au bénéfice des communautés d'universités et d'établissements Paris Seine (Val-d'Oise) et Paris Est (Cité Descartes et Melun en Seine-et-Marne) ; ce redéploiement se fera dans le respect de l'équilibre financier des projets en cours.

Enfin, l'État et la Région Île-de-France ont souhaité, à l'occasion de cette révision du Contrat de Plan, revoir également leurs engagements interrégionaux, inscrits dans le Contrat de Plan Interrégional État-Régions Vallée de la Seine. Le financement de projets-clés pour la mobilité fluviale dans l'ensemble du bassin de la Seine, comme l'écluse de Méricourt, a ainsi pu être consolidé.

> Service communication du Premier ministre : 01 42 75 50 78/79 communication@pm.gouv.fr

